

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2233

présenté par
M. Touraine

ARTICLE 1ER BIS

À la première phrase, substituer aux mots :

« de procréation médicalement assistée »

les mots :

« d'assistance médicale à la procréation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.